

des jeunes. Ils se rendent compte qu'on s'intéresse à leur sort par les échos qui leur arrivent de l'extérieur malgré le régime de censure. A l'intérieur, ils sentent qu'il y a désaccord entre les partisans de la méthode „forte“ et les autres. En somme, on arrive à leur faire prendre conscience qu'ils sont des victimes plutôt que des coupables en continuant à les traiter comme tels. Aux méthodes de force ils répondent par la violence. Bien entendu, ils sont vaincus et le nombre des jeunes pour qui la maison d'éducation surveillée n'est que l'antichambre de la maison d'adulte, grossit.

A partir de 1936, le gouvernement étudie d'une part une révision de la loi de 1912 dans le sens et dans l'esprit de celle-ci, d'autre part une réorganisation complète des établissements. Deux points méritent d'être examinés particulièrement. Le premier concerne le recrutement du personnel et la transformation du régime des récompenses et des punitions. Le second, l'expérience tentée à La Motte-Beuvron (Loir et Cher).

Désormais, à l'intérieur du recrutement normal de l'administration pénitentiaire, on sélectionnera et on orientera vers les établissements de jeunes les agents les plus aptes à faire oeuvre utile. C'est encore provisoire, incomplet et peu efficace, mais systématique. Le personnel se renouvelle et est animé d'un nouvel esprit. Par ailleurs, un nouveau régime des récompenses et des punitions va être appliqué. L'effort du jeune dans tous les domaines: comportement, travail intellectuel et physique, sports, conditionnera l'attribution de récompenses pouvant aller jusqu'à des permissions et jusqu'à la libération provisoire. L'effort insuffisant sera sanctionné par la privation de certaines récompenses. Il y a là une innovation essentielle sur le régime précédent qui prévoyait encore des punitions corporelles: privations de nourriture, punition de cellule dont le jeune sortait diminué physiquement et moralement. Nous la signalons comme caractéristique d'une première application pratique de la substitution des mesures éducatives aux mesures répressives.

Ces mesures étaient cependant insuffisantes, car pour imprimer une vie nouvelle à un organisme mal orienté, il faut agir sur ses parties essentielles. Or, dans un établissement de mineurs, dit „maison d'éducation“, le but essentiel sans lequel il n'a pas de raison d'être, doit être éducatif, ce qui implique l'action d'éducateurs spécialisés.

En 1936 l'institution de Saint Maurice à la Motte Beuvron a été prise comme champ d'une expérience plus complète. Deux réformes essentielles ont été entreprises: réformes du personnel, réformes du milieu.

Les surveillants dit „moniteurs“ de l'administration pénitentiaire sont remplacés par des moniteurs éducateurs. A la différence du moniteur dont le rôle se borne à garder un groupe anonyme de jeunes (souvent 80 à 100), l'éducateur anime une équipe de 12 à 15. Il parvient à les connaître individuellement, les voit agir et réagir, il peut les guider et les orienter. Il partage les repas, les récréations, les veillées de l'équipe dont il est responsable. On comprend difficilement, qu'une réalisation aussi nécessaire ait été entreprise si tardivement.

En ce qui concerne la transformation du cadre de vie, il fallait de toute urgence supprimer l'atmosphère maison centrale et créer un cadre favorable à l'action éducative. L'établissement de Saint Maurice s'y prêtait. En peu de temps, fut aménagée une installation gaie et confortable où les jeunes se sentaient à l'aise. Le principe de l'isolement fut maintenu dans les dortoirs, mais le taudis cellule devint une chambrée claire et propre aux couleurs vives où le jeune disposait d'un mobilier simple mais personnel. Ateliers, réfectoire, terrain de sports, salle des loisirs furent aménagés.

Avec la réforme du personnel et l'aménagement du cadre, „c'est sur l'apprentissage que reposa l'essentiel de l'entreprise de rééducation des jeunes de Saint Maurice“... „Il est évident que leur donner un métier est une des ma-

nières les plus efficaces de les remettre sur la bonne voie et de leur inculquer un certain nombre de notions essentielles à la vie sociale." (Cahiers français d'information 30. II. 45.)

Deux faits suffiront à apprécier l'efficacité des nouvelles méthodes. C'est d'abord le jugement favorable d'un éducateur d'un établissement du sud de la France, visitant Saint Maurice en 1938. Il avait été surtout frappé par le contraste existant entre l'atmosphère „prison“ de l'établissement qu'il quittait et l'ambiance aérée et sympathique qu'il trouvait. Le personnel était animé d'un idéal et les jeunes suivaient. C'est ensuite M. Henri JOUBREL qui dans un article paru dans le Monde du 10 oct. 1945 cite parmi les établissements rééducatifs méritant d'être montrés à des étrangers celui de Saint Maurice.

L'expérience a révélé sans doute des imperfections qu'il faut attribuer en partie à la difficulté du recrutement d'un éducateur et à l'absence d'un institut de formation. Elle n'est certainement pas applicable par ailleurs, en tous points, aux établissements recevant des mineurs récidivistes, mais elle a entièrement réussi au profit de la réorganisation future des institutions publiques.

2°) — Les institutions privées —

Elles sont nombreuses en France. Elles sont nées et subsistent grâce au dévouement de personnes charitables, médecins, juristes, pédagogues, travailleurs sociaux qui s'intéressent à l'enfance délinquante et ont senti la nécessité d'y consacrer leur activité. Elles ont des formes très diverses, depuis l'établissement sensiblement organisé à la manière des institutions publiques, jusqu'aux „petites familles“ créées dans l'Isère pour le compte du Comité de défense et de protection des enfants. Elle remplissent assez souvent le rôle d'Office de placement des mineurs qu'il s'agisse de délinquants primaires ou de jeunes libérés des institutions publiques et placés sous leur surveillance.

L'oeuvre de l'Abbé Fouque à Marseille nous paraît être le type d'une organisation sensiblement analogue à celle des établissements d'état, bien que le personnel ne soit pas fonctionnaire. On peut y voir des bâtiments clairs et bien exposés, des ateliers spacieux (menuiserie, tressage, maçonnerie), une vaste exploitation agricole. Des moniteurs s'occupent de l'éducation et de la formation professionnelle.

L'oeuvre des „petites familles“, créée dans l'Isère, est également intéressante à signaler. 10 à 12 enfants sont groupés autour d'une „maman“ dans le cadre de la famille. La maison ne doit rappeler ni l'orphelinat, ni la pension; elle sera gaie et simple, de préférence à la campagne. Entière initiative est laissée à la „maman“ en ce qui concerne l'orientation dans la vie des enfants. Ceux-ci, garçons et filles grandissent ensemble „apprenant la vraie fraternité dans l'entraide quotidienne“. L'éducation qui leur est donnée est basée sur leurs possibilités et tient compte des facultés propres à la jeunesse. Cette création apparaît comme une des réalisations les plus favorables pour donner aux délinquants précoces les moyens de construire une vie normale, dans le cadre de la famille.

Les institutions privées se heurtent à des difficultés plus considérables encore que les institutions publiques, notamment en ce qui concerne le recrutement du personnel et les conditions matérielles. L'idéal qui les anime est incontestable, bien que souvent contesté. On a tendance, à ce sujet, à le juger uniquement d'après l'exploitation de certains jeunes par les patrons chez lesquels ils sont placés. Il s'agit dans ce cas particulier, d'une insuffisance de moyens qui se traduit par un manque de surveillance. En toute connaissance de cause, il serait injuste de mettre en doute l'esprit de charité qui anime l'oeuvre de l'Abbé Plaquevant à Toulouse, celle du patronage Rollet à Paris et de bien d'autres. Leur directeur ne cherche certainement pas à réaliser des bénéfices mais à améliorer

les jeunes dont ils ont la charge. Toutefois, leurs difficultés financières ne leur permettent pas toujours de s'entourer des gens compétents ni de créer les conditions matérielles suffisantes pour réaliser leur idéal. Ces difficultés ne les arrêtent d'ailleurs pas; le patronage Rollet à Paris, l'Accueil toulousain et d'autres établissements forment eux-mêmes leurs cadres dans de bonnes conditions.

D) — L'AVENIR —

Ainsi, dégagée d'une façon bien insuffisante pour un domaine aussi vaste sur le plan social, juridique, institutionnel, la situation actuelle de l'enfance délinquante, que peut-on espérer de l'avenir? Et quelles sont les réalisations essentielles qu'il serait souhaitable de voir appliquer pour une meilleure protection de l'enfance dévoyée?

En premier lieu, il convient de prendre conscience que l'amélioration de cette protection est inséparable de celle des conditions morales et matérielles du milieu social. Tout ce qui déterminera une chute ou un relèvement de la moralité en général, engendrera un accroissement ou une diminution du chiffre des délinquants. Nous avons déjà insisté sur l'importance des facteurs matériels dans le développement moral de l'enfant.

En second lieu, nous avons pu constater que l'esprit de la loi de 1912 n'a commencé à pénétrer les établissements publics qu'en 1936, partiellement et localement d'ailleurs; il serait souhaitable que la loi du 2 février 1945 qui la complète et la précise, soit suivie d'une rapide et efficace application. Or, la réforme des établissements publics a été commencée à Saint Maurice et poursuivie à Saint Jodard; des établissements privés se sont heureusement rajeunis, comme la fondation Rollet à Paris. Il semble qu'on puisse rapidement utiliser ces expériences et les étendre aux autres établissements. Cela suppose deux questions préalables à résoudre: celle du recrutement et de la formation des cadres, celle de la coordination des institutions privées.

Il faut faire connaître à tous et en particulier aux milieux qui se consacrent à la jeunesse (mouvements de jeunesse, professeurs, instituteurs, instructeurs techniques) l'état actuel de l'enfance délinquante et en danger moral. Il n'est pas douteux que cette connaissance déterminera chez les plus généreux le désir de lui consacrer leurs forces. Encore, faut-il qu'ils soient amenés à réaliser leurs désirs par la perspective d'un traitement correspondant aux qualités exigées et des garanties d'avenir. La médiocrité des traitements et l'incertitude de la fonction a découragé, entre 1936 et 1939, un certain nombre de jeunes éducateurs venus à Saint Maurice avec foi et enthousiasme.

Pour former des cadres possédant des qualités psychologiques, morales et physiques, apparaît aussi la nécessité impérieuse d'un institut de formation professionnelle. L'enseignement donné dans cet institut s'écarterait d'un formalisme caduc et s'inspirerait heureusement des méthodes employées dans „les centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active“ et des expériences de Saint Maurice, ou du patronage Rollet.

Enfin, la multitude des établissements privés, la variété de leur forme et la diversité des méthodes engendre une dispersion des efforts et des bonnes volontés au dépens de l'efficacité. Il serait souhaitable que cet idéal commun de reclassement social de l'enfance dévoyée entraîne une communauté d'action. La création d'une vaste association nationale privée, sauvegardant l'originalité de chacune favoriserait cette communauté d'action: création d'un mouvement d'opinion favorable aux réalisations rapides et efficaces, mise en commun du résultat des expériences, examen critique des méthodes, connaissance des difficultés, recherche commune des meilleurs moyens. Non moins évident, d'ailleurs apparaît l'intérêt de resserrer les contacts entre les

organisations privées et publiques. Une cloison étanche entre les deux, quand il ne s'agit pas d'antagonisme, ne peut pas servir la cause de l'enfance délinquante.

Une action commune suppose toujours l'abandon de certains particularismes auxquels on est attaché; ils sont quelquefois heureux dans la mesure où ils expriment et favorisent l'initiative étouffée par un lourd appareil administratif, ils sont souvent nuisibles en tant qu'ils négligent les données générales nécessaires à une saine réalisation.

On estime actuellement à **un million** le nombre des jeunes français en danger moral qui auraient besoin d'une éducation autre que celle de leurs parents. N'est-il pas indispensable de coordonner tous les efforts et de rassembler toutes les énergies pour faire face à cette tâche?

Léopold CASTELLAN.